



Renoncer à une mcd armée de terre/ CR résiliation contrat ...

Par **Kevinhelfaya**, le **30/03/2012** à **10:29**

Bonjour,

Je suis actuellement militaire au sein du gsbdd de gap. Je suis appeler début juillet à partir pour une MCD de 4 mois à la réunion. Hors, durant cette MCD ma compagne est censée accoucher. De plus, les épreuves d'admissibilité au concours de sous of de la gendarmerie se trouve en plein dans la MCD, lui aussi... Je voudrais donc savoir combien de temps avant le départ peut on dénoncer notre départ. Sachant que j'ai un collègue qui être prêt et vraiment plus enthousiaste que moi a partir.

Cordialement.

Je voudrais aussi savoir si certaines personnes savent comment tourner son compte rendu de résiliation de contrat pour partir en École de gendarmerie. Merci